

est le pays de Livingstone, celui où son œuvre de missionnaire et d'explorateur a été le plus féconde.

Depuis cette époque, l'Afrique a connu d'immenses transformations. Livingstone n'a été que la première des forces de changement et de progrès en Zambie. D'après un de ses biographes, il avait foi dans l'avenir de l'Afrique, qu'il voyait très grand. Il fut en avance de plusieurs générations sur son temps pour ce qui est de comprendre l'aspiration légitime des Africains à l'édification d'États modernes.

Livingstone mourut en 1873 à Chitambo, dans la région où vivent les Bemba, principale tribu de Zambie. Il avait passé vingt années de sa vie à voyager dans l'intérieur africain.

### **Cecil Rhodes**

Le nom de Cecil Rhodes est lui aussi inséparable de l'histoire de Zambie. Pourtant, dit-on, Rhodes ne mit jamais le pied dans cette partie de l'Afrique, qui n'en reçut pas moins le nom de Rhodésie du Nord. Il joua, de toutes façons, un rôle financier de premier plan dans la mise en valeur des deux Rhodésies. Ce fut sa British South Africa Company qui jeta les bases de l'administration ordonnée du pays, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mit fin à la traite des esclaves et prit part à l'exploitation des gisements de cuivre, richesse naturelle prédominante du pays. En 1889, la compagnie fut autorisée par charte royale à développer, sous l'autorité du haut-commissaire britannique pour l'Afrique du Sud, le commerce et le gouvernement dans la région où furent plus tard constituées les deux Rhodésies. C'est en 1911 que les deux provinces appelées Rhodésie du Nord-Est et Rhodésie du Nord-Ouest furent réunies sous le nom de Rhodésie du Nord. La British South Africa Company continua d'administrer ce territoire jusqu'en 1924, puis fut remplacée par la Couronne. Le premier gouverneur fut nommé en 1924, en même temps qu'étaient institués un conseil exécutif et un conseil législatif.

### **Développement constitutionnel et politique**

La Rhodésie du Nord a suivi l'évolution classique des dépendances britanniques vers l'autonomie interne et le régime parlementaire. Après la seconde guerre mondiale, le Conseil exécutif, d'abord soumis au gouverneur pour toutes les décisions importantes, n'a cessé de faire des progrès dans le sens d'un régime de responsabilité ministérielle, notamment après les élections de 1954, lorsque fut admis le principe de la responsabilité collective.

Le Conseil législatif évoluait parallèlement. En 1948, il devint plus représentatif: il eut pour la première fois un président, le gouverneur cessant d'en faire partie.

En 1959, puis en 1962, de nouvelles constitutions consacèrent de nouveaux progrès. L'électorat fut élargi, de même que les élections au suffrage direct, et on encouragea la politique des partis à dépasser le cloisonnement des races. La constitution de 1962 comportait une déclaration de droits garantissant les libertés